



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**

**Participations départementales et élections départementales &  
régionales au menu du Conseil Municipal du 10/06/2021**

**Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche a validé les participations du département aux projets communaux pour plus de 550 000 euros de subventions sur trois ans. Les élections des 20 et 27 juin prochains bénéficieront d'un protocole sanitaire renforcé.**

**Département : 550 000 euros de participations**

Le Conseil municipal a validé le contrat de solidarité communal 2018-2020, qui définit les concours que le département va apporter à la commune sur une période de 3 ans. Plus de 400 000 euros vont permettre le financement des projets stratégiques que sont la réhabilitation de l'école du bourg et la rénovation des espaces publics du centre-ville qui seront formalisés dans un programme d'aménagement de bourg (PAB) dont l'étude démarre. Le département contribuera également à hauteur de 150 000 euros sur trois ans au programme routier annuel. Martine JUGIE a indiqué que pour 2021 le département participerait à trois projets d'investissements : la tranche 2 de la rue des Picadis, une intervention urgente à Vinevialle rue des Carrières et rue des chênes. Le programme routier est néanmoins plus vaste. Il totalise un investissement de plus de 300 000 euros cette année. Les élus ont sollicité la mobilisation immédiate des fonds départementaux pour l'aménagement du Colombier, l'étude de restructuration de l'école du bourg et du programme d'aménagement du bourg.

**Travaux routiers : économie circulaire avec l'utilisation de mâchefers**

La commune va se conventionner avec Pignot Valorisation pour inclure dans ses chantiers routiers des mâchefers. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les principes du développement durable et de l'économie circulaire. Les mâchefers réutilisés en technique routière sont traités, sécurisés et identifiés. Leur condition de mise en œuvre sont fixées dans un cahier des charges précis. Chaque lot utilisé est tracé. Les lots une fois décantés, analysés présentent l'avantage d'une meilleure densité que les matériaux de carrière avec un coût 30% inférieur.

**Urbanisme et affaires foncières – Rejet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Le Conseil municipal a rejeté le transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'Agglo. En effet, Saint-Pantaléon-de-Larche, comme d'autres collectivités est en pleine restructuration de son document d'urbanisme et ce transfert n'est donc pas opportun. Martine JUGIE a dressé un point d'étape de ce PLU. Le projet ayant été adopté, les personnes publiques associées ont jusqu'au 26 juin 2021 pour rendre leur avis. Le tribunal administratif a désigné le commissaire enquêteur. Afin d'assurer une transparence aussi complète que possible, il est envisagé en collaboration avec le commissaire enquêteur de programmer l'enquête publique de la fin août à la mi-septembre, afin de ne pas conduire cette procédure en plein été.

Le Conseil municipal a validé le transfert des espaces communs du lotissement Vézéra Galandy dans le domaine public communal. Le maire a indiqué à l'assemblée que Madame la Préfète avait signé la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de l'accès nord de Brive-Laroche. Celui-ci impactera le secteur des serres municipales de Brive et du Sirtom. Il apparaît donc opportun de lancer les enquêtes publiques pour le déclassement du chemin des Baysses et du chemin de Château Redon qui n'ont plus d'utilité et vont être impactés par ce chantier. De la même façon, le conseil a décidé de poursuivre les régularisations foncières sur le chemin de l'aérodrome, le long de la tonnellerie Saury ainsi que rue Georges Sand pour une petite parcelle de 5 m<sup>2</sup> qui sera cédée à la commune. Une dénomination de voie « impasse des Chanets » a été adoptée dans ce secteur.

### **Ecole : nouveaux horaires au bourg et tarifs scolaires sans augmentation**

Au titre des affaires scolaires, Michel CENDRA-TERRASSA a présenté les contributions demandées par la commune de Brive pour les élèves domiciliés sur la commune mais scolarisés sur Brive. Il a ensuite demandé au Conseil municipal de valider le tarif que Saint-Pantaléon-de-Larche facture à Brive et Malemort. Il s'est interrogé sur l'opportunité de cette facturation réciproque. En effet, cette pratique n'existe qu'avec les communes de Brive et Malemort, aucune autre commune de l'Agglo ne la pratique. La somme demandée par Brive s'élève à 10 054 euros, et Brive devra régler à Saint-Pantaléon-de-Larche 11 626 euros. L'élu s'est questionné : faut-il continuer ce jeu qui occupe longuement des agents qui auraient mieux à faire ? Les tarifs municipaux de restauration et de garderie ont été adoptés sans aucune augmentation. Les participations aux fournitures scolaires, sorties diverses et classe de découverte ont été reconduites et permettent largement de faire face aux besoins des écoles. A compter de la rentrée de septembre 2021, c'est l'Agglo qui prend en charge la compétence transports scolaires. Grâce au dialogue constructif établi avec l'inspection académique, l'Agglo et la commune, les horaires scolaires sur l'école maternelle et élémentaire ont été harmonisés. Le transport scolaire sera légèrement avancé de 10 minutes et les horaires scolaires pour les écoles du bourg modifiés de la façon suivante : 8h45/12h et 13h45/16h30. Ce décalage permettra d'assurer une pause méridienne un peu plus longue et un meilleur confort pour le déjeuner des enfants, tout en garantissant un temps scolaire préservé pour les enseignements.

Une convention va également être signée avec l'Agglo pour reconnaître le travail des accompagnants municipaux dans les bus. La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche met à disposition des agents municipaux dans les cars afin d'améliorer la sécurité et prévenir d'éventuels désordres. Les communes ayant pris cet engagement sont particulièrement rares. Saint-Pantaléon-de-Larche a souhaité poursuivre cette initiative que l'Agglo reconnaît au travers de cette convention. Michel CENDRA-TERRASSA a néanmoins regretté que cette action ne soit plus financée par l'Agglo alors que la région versait une participation annuelle de 6 000 euros pour cette mission.

### **Affaires diverses**

Les tarifs des encarts publicitaires ont été reconduits sans augmentation. Anne-Marie OUMEDJKANE a précisé que les annonceurs renouvellent leur contribution, 27 renouvellements cette année et 4 nouveaux clients pour un total de recette de près de 9 000 euros qui finance en grande partie l'édition du Flash Info. Compte tenu du contexte économique, Anne-Marie OUMEDJKANE a plaidé pour une reconduction de la même grille tarifaire.

Dans le cadre des futures élections départementales et régionales et pour une prise en compte des exigences de la crise sanitaire en matière de distanciation physique et de respect des gestes barrières, le Conseil municipal a intégré l'espace Vézère-Causse dans la liste des espaces publics pouvant être mis gratuitement à disposition.

La commune a adhéré au nouveau dispositif de médecine préventive proposé par le centre de gestion. Les visites médicales seront désormais effectuées par l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail (AIST). Elles seront prioritairement proposées au personnel de la restauration scolaire. Dominique BORDEROLLE a expliqué que les visites pourront être étendues aux agents techniques. Le centre de gestion reste confronté à la raréfaction des médecins du travail. C'est une contrainte qui rend de plus en plus complexe la mission de santé au travail pour les employeurs publics. Le tableau des emplois a été remis à jour.

Le maire a présenté la convention d'utilité sociale (CUS) que Noalis va signer avec les services de l'Etat. Celle-ci induit une politique de vente de logements locatifs sociaux. Saint-Pantaléon-de-Larche étant une commune dite carencée en logements sociaux et pouvant être à ce titre soumise aux pénalités mise en place par l'Etat, le maire a limité les possibilités de vente à deux logements par an.

### **Elections départementales et régionales : protocole sanitaire**

Dominique BORDEROLLE a présenté l'organisation des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin prochains. La commune va en effet, devoir mettre en place 8 bureaux de vote, 4 dédiés aux élections départementales et 4 dédiées aux élections régionales. Un protocole sanitaire particulièrement strict va être mis en œuvre. Les membres des bureaux de vote devront tous être immunisés, vaccinés ou testés. L'ensemble du mobilier et matériels de vote devra faire l'objet d'une désinfection régulière tout au long de la journée. A cet égard, seront mis en place des plexiglas au niveau des bureaux de vote. Des visières, des masques individuels et des auto tests fournis par les services de la Préfecture seront disponibles pour les membres des bureaux de vote.

Les électeurs devront tous porter le masque, se désinfecter les mains et suivre un cheminement précis. Seules 3 personnes seront admises en même temps dans les bureaux de vote, l'aération de la salle sera permanente et les files d'attente seront constituées à l'extérieur.